

SÉMINAIRE

ENTREPRISE FAMILIALE : LA CÉDER, LA TRANSMETTRE OU LA SANCTUARISER ?

Mardi 20 juin 2023 de 14h30 à 18h30, suivi d'une dégustation de vins
DELSOL Avocats, 4 bis rue du Colonel Moll, 75017 PARIS

Céder ou transmettre son entreprise familiale ?

Comparatif des outils juridiques et fiscaux de la transmission/cession

- L'apport-cession
- La donation-cession
- Le Pacte Dutreil

Quand et comment transmettre son entreprise familiale ?

- **Blandine PESSIN-BAZIL**, *FOR TALENTS* (structure d'investissement de Matthieu LECLERCQ, ex-président de *DECATHLON* et fondateur d'*OTERA*)
- **Patrick JOLLY**, fondateur du groupe *De Particulier à Particulier*

Une autre alternative : sanctuariser son entreprise familiale dans une « fondation actionnaire »

Les outils pour sanctuariser son entreprise familiale

- Clarifier les finalités et les buts d'une « fondation actionnaire » au regard d'autres modèles étrangers
- Choix du véhicule juridique : fondation reconnue d'utilité publique/fonds de dotation/fonds de pérennité/forum shopping
- Mise en œuvre : aspects juridiques et fiscaux de la transmission et de la détention de titres
- Enjeux de gouvernance à l'égard du groupe détenu
- Conjuguer finalité philanthropique et mission actionnariale
- Eviter l'écueil de la réserve héréditaire

Pourquoi sanctuariser tout ou partie d'une entreprise familiale dans une « fondation actionnaire » ?

Retour d'expérience de deux fondations actionnaires d'entreprises familiales :

- **Yann ROLLAND** : *SUPERBLOOM*, Fondation actionnaire de *CETIH*
- **Cyrille VU** : *SEABIRD IMPACT*, Fondation actionnaire de *SEABIRD*